



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/598

Adhésion de la Ville de Lyon au collège collectivités territoriales de l'association dénommée : TERRITORIA (Observatoire national de l'innovation publique intitulé Observatoire TERRITORIA, sise 48 rue Sarette - 75685 PARIS) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/598 - ADHESION DE LA VILLE DE LYON AU COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'ASSOCIATION DENOMMEE : TERRITORIA (OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'INNOVATION PUBLIQUE INTITULE OBSERVATOIRE TERRITORIA, SISE 48 RUE SARETTE - 75685 PARIS) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'exécutif municipal est particulièrement attentif aux questions relatives à l'innovation sociale, économique et territoriale, la participation des habitants, l'évaluation et la redevabilité. A ce titre, la Ville de Lyon a reçu en 2019 un « Prix Territoria d'Or » - catégorie pilotage/évaluation des politiques publiques, pour le dispositif OpenSource VLKO (www.vlko.org). Ce prix permet à la Ville de Lyon d'adhérer au collège collectivités territoriales de l'association TERRITORIA - Observatoire national de l'innovation publique, plus couramment appelée Observatoire TERRITORIA (<https://observatoireterritoria.fr/>).

Les collectivités qui ont eu au moins une réalisation nominée ou lauréate du Prix TERRITORIA, peuvent rejoindre le Club des Innovateurs TERRITORIA en adhérant au collège collectivités locales. Faire partie du Club des Innovateurs TERRITORIA permet :

- la mise à disposition du site Internet de l'Observatoire pour y faire paraître ses actualités et créer un lien avec celui de la collectivité ;
- la participation gratuite de tous les collaborateurs aux ateliers d'échange et de transfert d'expérience régulièrement organisés sur des thèmes d'actualité et autour des réalisations innovantes lauréates du prix TERRITORIA ;
- des tarifs très attractifs (50%) sur les formations de « Mercure Local » ;
- l'accès personnalisé à l'espace adhérent pour y consulter :
 - o les comptes rendus de ces ateliers d'échange et de transfert d'expériences ;
 - o les comptes rendus des assemblées générales qui traitent de sujets de fond sur l'action publique et son évaluation.

A titre indicatif, cette adhésion donne accès aux démarches de mutualisation et d'essaimage de l'innovation impulsées par l'Observatoire TERRITORIA et son conseil scientifique. Actuellement, une démarche est proposée quant à l'évaluation du potentiel d'innovation des collectivités territoriales, mettant à disposition gratuitement l'accompagnement de la démarche par l'Université de Lorraine et la Ville de Nancy, ainsi que tous les outils développés dans ce cadre.

L'adhésion à l'Observatoire TERRITORIA est donc une opportunité majeure de valorisation des innovations de la Ville de Lyon, de partage et d'accès aux innovations d'autres collectivités (exemple sur le baromètre du bien-être avec la ville de Romans), ainsi que de mutualisation et de capitalisation avec d'autres collectivités, sur l'ensemble des sujets potentiels concernant la Ville de Lyon.

Aussi, je vous propose que la Ville de Lyon adhère à l'association TERRITORIA.

En outre, en application de l'article 19 des statuts de l'association TERRITORIA, l'Assemblée générale se compose de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Avec son adhésion, la Ville de Lyon fait partie des membres adhérents de l'association et dispose à ce titre d'un siège au sein de l'Assemblée générale pour lequel un représentant doit être désigné par le Conseil municipal.

Vu les statuts de l'association en date du 26 septembre 2017 ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association nationale Observatoire TERRITORIA sise 48 rue Sarrette – 75685 Paris.
- 2- La dépense correspondante, soit 2 000 euros au titre de l'année 2021, sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, ligne de crédit 41673 - nature 6281- fonction 420.
- 3- Madame Chloë VIDAL est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'association nationale Observatoire TERRITORIA.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET